

Le HCR dément les affirmations du Burundi sur le retour des réfugiés de Tanzanie

Deutsche Welle, 01.10.2019 La Tanzanie dément le rapatriement des quelques 200.000 réfugiés burundais vivants sur son sol. Le HCR affirme que tous disposent de la protection du droit d'asile et ne devraient pas être forcés à rentrer.

Fin août dernier, le gouvernement tanzanien a annoncé le rapatriement des réfugiés burundais "en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à partir de ce 1er octobre". Il existe en effet depuis 2017 un accord de rapatriement volontaire entre le Burundi, la Tanzanie et le HCR. Mais celui-ci n'est valable pour un rapatriement forcé que le HCR ne soutient pas, comme l'affirme la chargée de communication du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés en Tanzanie. "Le HCR ne soutiendra pas le retour forcé des réfugiés. Nous avons appelé les deux gouvernements à veiller à ce que le rapatriement soit volontaire et que celui-ci se déroule dans la sécurité et la dignité. Nous les avons également exhortés à respecter l'accord tripartite signé par les gouvernements de Tanzanie et du Burundi et le HCR en 2017 afin de garantir que les retours répondent aux normes internationales. Nous continuerons de respecter l'engagement pris dans l'Accord tripartite d'aider les réfugiés qui font un choix libre et équitable de rentrer chez eux de leur plein gré" explique-t-elle à la DW. Statut de réfugiés La semaine dernière, le porte-parole du ministre de l'Intérieur burundais a tenté de lever tout malentendu. Selon lui, ne sont concernés par ce processus de rapatriement que les Burundais qui ont refusé le droit d'asile. Clip 2 Burundi Flüchtlinge 19h "Il y a environ 15.000 burundais qui sont en Tanzanie. Dernièrement, le ministre de l'Intérieur s'y est rendu avec son homologue tanzanien. Ils se sont rendu compte que le HCR ne leur a pas tous octroyé le statut de réfugiés. C'est ainsi que la Tanzanie a demandé leur rapatriement. Et les deux ministres se sont mis d'accord pour les enregistrer et les remettre au Burundi. Ce ne sont donc pas les réfugiés burundais réguliers en Tanzanie qui seront rapatriés de force mais ce sont les irréguliers, ce sont les Burundais qui n'ont jamais eu le statut de réfugiés en Tanzanie qui seront remis au Burundi" a soutenu Tharcisse Niyongabo.